

# First Sentier Investors Global Umbrella Fund Public Limited Company

70 Sir John Rogerson's Quay

Dublin 2, Irlande

*Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre ses compartiments*

**Ce document est important et demande votre attention immédiate. En cas de doute quant aux actions à entreprendre, veuillez vous référer à votre conseiller financier, fiscal et/ou juridique, selon que de besoin.**

**Si vous avez vendu l'intégralité de vos Actions d'un compartiment de First Sentier Investors Global Umbrella Fund plc (la « Société ») ou si vous les avez transférées, veuillez remettre la présente lettre à l'acheteur ou au cessionnaire ou au courtier, à la banque ou à tout autre agent par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été réalisé pour qu'il la remette à l'acheteur ou au cessionnaire dans les plus brefs délais.**

**Sauf définition contraire, tous les termes commençant par une majuscule employés aux présentes ont la même signification que les termes commençant par une majuscule employés dans le prospectus de la Société en date du 30 novembre 2022 (le « Prospectus ») et dans tout document supplémentaire et document local d'accompagnement applicable. Une copie du Prospectus est disponible sur demande auprès du siège social de la Société pendant les heures ouvrables habituelles.**

**Les Administrateurs assument la responsabilité de l'exactitude des informations contenues aux présentes. À la connaissance des Administrateurs, les informations figurant dans le présent document sont conformes à la réalité et ne comportent aucune omission susceptible d'en affecter la teneur.**

26 Oct. 2023

Cher Actionnaire,

**Notification de divers changements concernant la Société et ses compartiments (chacun un « Fonds », collectivement les « Fonds »)**

## **1) De quoi s'agit-il ?**

Le Prospectus révisé, qui devrait être publié le 30 novembre 2023 ou autour de cette date, contient certaines modifications et mises à jour susceptibles de vous concerner. En voici le résumé :

### **A) Nomination proposée de la Société de gestion de la Société**

Nous vous écrivons en votre qualité d'actionnaire d'un ou de plusieurs Fonds de la Société pour vous informer qu'il est proposé de nommer une Société de gestion pour la Société (la « **Nomination proposée** »).

#### Contexte

Comme vous le savez peut-être, la Société est actuellement agréée par la Banque centrale en tant que société d'investissement autogérée en vertu de la réglementation sur les OPCVM. Il est désormais proposé que First Sentier Investors (Ireland) Limited (« **FSI Ireland** ») soit nommée Société de gestion de la Société, avec effet à compter du 30 novembre 2023 ou autour de cette date (la « **Date de prise d'effet** »).

Administrateurs : Noel Ford, Michael Morris, Laura Chambers, Kerry-Leigh Baronet (britanniques)  
Société enregistrée en Irlande sous le numéro d'immatriculation : 288284

## First Sentier Investors Global Umbrella Fund Public Limited Company

70 Sir John Rogerson's Quay

Dublin 2, Irlande

*Un fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre ses compartiments*

### **À propos de FSI Ireland**

FSI Ireland est une société à responsabilité limitée constituée en Irlande le 26 juin 2018 sous le numéro d'immatriculation 629188, et dont le siège social est sis 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande.

À l'instar du Gestionnaire d'investissement et des gestionnaires par délégation existants de la Société, FSI Ireland fait partie du groupe de filiales de Mitsubishi UFJ Financial Group, Inc., et est détenue à 100 % par First Sentier Investors Europe Holdings Limited (une société constituée en Angleterre et au pays de Galles).

FSI Ireland fait partie de First Sentier Investors, un groupe international de gestion d'actifs dirigé par First Sentier Investors Holdings Pty Limited (une société constituée en Australie).

FSI Ireland est autorisée par la Banque centrale à agir en tant que Société de gestion d'OPCVM depuis le 16 novembre 2022 et en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs depuis le 8 mars 2019, conformément, respectivement, à la réglementation sur les OPCVM et à la réglementation sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la « **Réglementation sur les GFIA** »). Ces fonctions comprennent :

- la gestion d'investissement (gestion de portefeuille et gestion des risques), et
- les services administratifs, de distribution et de marketing.

FSI Ireland est également enregistrée depuis le 23 mars 2021 en tant que Conseiller en investissement auprès de la Securities and Exchanges Commission des États-Unis, en vertu de la Loi de 1940 sur les conseillers en investissement (« Investment Adviser Act »).

### *Bien-fondé de la Nomination proposée*

Après avoir examiné le modèle économique actuel et afin de garantir que le modèle opérationnel de la Société respecte les meilleures pratiques du secteur et l'évolution des directives réglementaires, le conseil d'administration de la Société a pris la décision de nommer une Société de gestion d'OPCVM à la place de la structure autogérée actuelle.

### *Conséquences de la Nomination proposée*

À compter de la Date de prise d'effet, la Société deviendra une société d'investissement gérée en externe et cessera de fonctionner en tant que société d'investissement autogérée.

La Nomination proposée aura des conséquences sur la structure de délégation des investissements puisque c'est désormais FSI Ireland, et non plus la Société, qui nommera les délégués d'investissement (avec notamment un changement de titre de certains délégués existants, comme expliqué plus en détail ci-dessous – le « **Changement de délégation** ») et les prestataires de services de la Société et des Fonds. En revanche, la Proposition ne modifiera pas, par ailleurs, la manière dont les Fonds sont gérés ou administrés. En d'autres termes, la Nomination proposée ou le Changement de délégation ne changera rien aux équipes d'investissement sous-jacentes ni aux Gestionnaires de portefeuille individuels actuellement responsables de la gestion de chaque Fonds. La nomination des différents délégués d'investissement et prestataires de services de la Société sera donc ajustée pour refléter la présence de FSI Ireland dans la structure de la Société, comme décrit ci-dessous.

Administrateurs : Noel Ford, Michael Morris, Laura Chambers, Kerry-Leigh Baronet (britanniques)  
Société enregistrée en Irlande sous le numéro d'immatriculation : 288284

Après la Nomination proposée, FSI Ireland sera responsable en dernier ressort des activités indiquées ci-dessous :

### 1) Gestion des investissements

Actuellement, la Société délègue à tout moment la fonction de gestion des investissements des Fonds à First Sentier Investors (Hong Kong) Limited (« **FSI HK** ») (en qualité de Gestionnaire d'investissement). Cette dernière sous-délègue, à son tour, la fonction de gestion des investissements des Fonds à un groupe de gestionnaires d'investissement par délégation (First Sentier Investors (UK), IM Limited, First Sentier Investors (Australia) RE Ltd, First Sentier Investors (Singapore), First Sentier Investors (Australia) IM Ltd<sup>1</sup> et First Sentier Investors (US) LLC<sup>1</sup>).

Après la Nomination proposée, FSI Ireland déléguera à tout moment la fonction de gestion des investissements des Fonds directement à un groupe de délégués d'investissement (les « **Gestionnaires d'investissement** »), à savoir :

- FSI HK ;
- First Sentier Investors (UK) IM Limited ;
- First Sentier Investors (Australia) RE Ltd ;
- First Sentier Investors (Australia) IM Ltd<sup>1</sup> ; et
- First Sentier Investors (US) LLC<sup>1</sup>.

First Sentier Investors (UK) IM Limited, First Sentier Investors (Australia) RE Ltd, First Sentier Investors (Australia) IM Ltd<sup>1</sup> et First Sentier Investors (US) LLC<sup>1</sup> porteront désormais le titre de Gestionnaires d'investissement des Fonds aux côtés de HK FSI, qui conserve le même titre. First Sentier Investors (Singapore) restera le Gestionnaire d'investissement par délégation des Fonds de FSI HK.

L'accord de délégation d'investissement groupée signifie que FSI Ireland délègue à tout moment la gestion discrétionnaire de tout ou partie des actifs des Fonds à un ou plusieurs des Gestionnaires d'investissement susmentionnés. Dans le cadre de ces accords, FSI Ireland peut transférer la délégation de la gestion de tout ou partie des actifs d'un Fonds ou des Fonds d'un Gestionnaire d'investissement particulier à un autre afin de permettre la mobilité internationale des Gestionnaires de portefeuille individuels, ainsi que pour permettre à la Société et à FSI Ireland de faire appel à tout moment aux Gestionnaires d'investissement autorisés les plus appropriés. Les détails des entités responsables de la gestion discrétionnaire des investissements du ou des Fonds concernés sont disponibles sur demande auprès des bureaux de FSI Ireland et dans le dernier rapport annuel ou semestriel de la Société.

Tous les Gestionnaires d'investissement, ainsi que First Sentier Investors (Singapore) en tant que Gestionnaire d'investissement par délégation, sont actuellement autorisés à gérer les actifs de la Société et des Fonds.

### 2) Administration

Après la Nomination proposée, HSBC Securities Services (Ireland) DAC restera l'Agent administratif de la Société et des Fonds.

---

<sup>1</sup> First Sentier Investors (Australia) IM Ltd et First Sentier Investors (US) LLC ne gèrent pas les actifs de Fonds autorisés par la Securities and Futures Commission de Hong Kong (« **SFC** ») et ne seront pas nommés à cette fin après la Nomination proposée et le Changement de délégation.

L'Agent administratif gardera les mêmes fonctions qu'actuellement. La Société de gestion a demandé à nommer HSBC Securities Services (Ireland) DAC Agent administratif pour lui confier des fonctions administratives.

Après la Nomination proposée, HSBC Securities Services (Ireland) DAC restera l'Agent administratif de la Société et des Fonds.

L'Agent administratif gardera les mêmes fonctions qu'actuellement. La Société de gestion a demandé à nommer HSBC Securities Services (Ireland) DAC Agent administratif pour lui confier des fonctions administratives.

### 3) Distribution

Après la Nomination proposée, les Distributeurs des Fonds seront :

- First Sentier Investors International (IM) Limited ;
- First Sentier Investors (UK) Funds Limited ;
- FSI HK ;
- First Sentier Investors (Singapore) ;
- First Sentier Investors (US) LLC ; et
- First Sentier Investors (Australia) IM Ltd.

Par ailleurs, FSI Ireland aura la possibilité d'agir en qualité de Distributeur dans le cadre de ses fonctions de Société de gestion d'OPCVM. Le rôle et les fonctions des Distributeurs resteront les mêmes après la Nomination proposée.

Pour mieux visualiser les différences entre la structure organisationnelle actuelle des principaux prestataires de services de la Société et la structure organisationnelle proposée à compter de la Nomination proposée et du Changement de délégation, reportez-vous à l'Annexe I du présent Avis.

Le Prospectus, le supplément du Prospectus spécifique aux investisseurs de Hong Kong (le « **Supplément spécifique à Hong Kong** ») et les principales informations concernant les produits (« Key fact statements » ou « **KFS** ») des Fonds seront également mis à jour pour refléter la Nomination proposée et le Changement de délégation, le cas échéant.

En particulier, à compter de la Date de prise d'effet, les Commissions de gestion d'investissement actuellement payées par la Société à FSI HK dans le cadre de ses fonctions de Gestionnaire d'investissement actuel de la Société seront désormais versées à FSI Ireland en qualité de Société de gestion de la Société. Les Commissions de gestion d'investissement seront renommées « **Commissions de gestion** ». Au regard des Fonds, ces Commissions ne seront pas augmentées. Après la Nomination proposée et le Changement de délégation, FSI Ireland paiera sur la Commission de gestion les commissions des Gestionnaires d'investissement, et FSI HK paiera sur les commissions reçues de FSI Ireland les commissions de First Sentier Investors (Singapour). À ce titre, la Nomination proposée et le Changement de délégation n'entraîneront pas de modification du montant global des commissions payables par les investisseurs.

À compter de la Date de prise d'effet, les droits d'entrée actuellement payables au Gestionnaire d'investissement lors des souscriptions d'actions seront versés à FSI Ireland. Le droit d'entrée maximum de 5 % du montant souscrit dans une Catégorie donnée ne changera pas. En outre, la commission d'échange discrétionnaire, d'un maximum de 1 % de la Valeur nette d'inventaire des actions à échanger, actuellement payable au Gestionnaire d'investissement, sera versée à FSI Ireland. Le taux maximum des commissions d'échange restera inchangé.

La Société et les Fonds supporteront les coûts associés à la Nomination proposée et au Changement de délégation, qui comprennent :

- les frais juridiques associés à l'obtention des autorisations réglementaires liées à la Nomination proposée et au Changement de délégation ;

- les frais juridiques associés à la modification des Contrats importants de la Société ; et
- la mise à jour du Prospectus de la Société (et, pour Hong Kong, du supplément spécifique à Hong Kong et des KFS des Fonds autorisés par la SFC) et des autres documents obligatoires, ainsi que l'obtention des approbations réglementaires nécessaires concernant ces mises à jour.

Les coûts que la Société et les Fonds supporteront sont estimés à 85 000 EUR et seront répartis entre les Fonds au prorata de leur taille.

## **B) Modification des accords de transaction et du modèle de service aux investisseurs en Asie**

Actuellement, les investisseurs peuvent souscrire, racheter, échanger et transférer des actions des Fonds (collectivement, les « **Demandes de transaction** ») avec les documents requis en matière de lutte contre le blanchiment d'argent auprès de l'Agent administratif ou de FSI HK (en tant que représentant de Hong Kong).

Afin de standardiser les accords de transaction et le modèle de service aux investisseurs des fonds gérés par First Sentier Investors à travers le monde, l'Agent administratif a nommé HSBC Institutional Trust Services (Asia) Limited (« **HSBC HK** ») en qualité d'agent au titre d'un nouveau Contrat d'administration aux termes duquel HSBC HK travaillera de concert avec l'Agent administratif pour gérer la réception et le traitement des Demandes de transaction émanant des investisseurs, ainsi que toute question de ces derniers.

Ainsi, à compter de la Date de prise d'effet, FSI HK n'acceptera plus les Demandes de transaction des investisseurs des Fonds. Les investisseurs devront adresser leurs Demandes de transaction (et, le cas échéant, les justificatifs requis) à HSBC HK au 3/F, Tower 2 & 3, HSBC Centre, 1 Sham Mong Road, Kowloon, Hong Kong, ou par voie électronique dans la forme ou la méthode convenues au préalable par écrit avec l'Agent administratif ou HSBC HK.

Mis à part ce changement d'entité chargée de recevoir et de traiter les Demandes de transaction (et, le cas échéant, les documents de souscription) des investisseurs, les modalités de transaction existantes des Fonds resteront les mêmes qu'avant (notamment l'heure limite de négociation, la fréquence de négociation ainsi que le délai de paiement des montants de souscription et des produits de rachat).

À compter de la Date de prise d'effet, les investisseurs qui traitent directement avec FSI HK doivent contacter HSBC HK pour toute demande concernant les Fonds, tandis que FSI HK, en sa qualité de Représentant à Hong Kong, continuera de traiter les réclamations des investisseurs concernant les Fonds.

Les coordonnées de HSBC HK sont les suivantes : -

Adresse : HSBC Institutional Trust Services (Asia) Limited  
3/F, Tower 2 & 3, HSBC Centre  
1 Sham Mong Road  
Kowloon, Hong Kong  
Téléphone : (852) 2269 2571  
Fax : (852) 3409 1277  
Adresse e-mail : firstsentierqueries@hsbc.com

Les frais juridiques et administratifs liés aux changements énoncés au point B seront à la charge du Gestionnaire.

**C) Clarification des politiques d'investissement et des informations relatives au Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR ») concernant les Fonds Stewart Investors suivants –Stewart Investors Asia Pacific and Japan Sustainability Fund\*, Stewart Investors Asia Pacific Leaders Sustainability Fund, Stewart Investors Asia Pacific Sustainability Fund, Stewart Investors European Sustainability Fund, Stewart Investors Global Emerging Markets Leaders Fund, Stewart Investors Global Emerging Markets Sustainability Fund, Stewart Investors Indian Subcontinent Sustainability Fund, Stewart Investors Worldwide Leaders Sustainability Fund, and Stewart Investors Worldwide Sustainability Fund (les « Fonds Stewart Investors »)**

Entré en vigueur dans l'Union européenne le 10 mars 2021, le SFDR vise à harmoniser la transparence concernant l'intégration des risques liés à la durabilité et la prise en compte des incidences négatives sur la durabilité en imposant la publication d'informations relatives à la durabilité.

Le 6 avril 2022, la Commission européenne a adopté un règlement complétant le SFDR et détaillant plus avant la présentation des informations dans les documents précontractuels, sur les sites Web et dans les rapports périodiques (« **règles SFDR de niveau 2** »). Les règles SFDR de niveau 2 sont entrées en application le 1<sup>er</sup> janvier 2023. En novembre 2022, les Fonds de la Société ont précisé les informations indiquées dans le Prospectus afin d'être en conformité à cette date.

À cet égard, la Société précisera plus avant les informations contenues dans le Prospectus concernant les fonds Stewart Investors afin de mieux s'aligner sur les exigences de contenu et de présentation prescrites dans ces règles SFDR de niveau 2. Ces mises à jour concernant les Fonds Stewart Investors, accompagnées d'améliorations et/ou d'explicitations de leurs politiques d'investissement et d'informations SFDR plus détaillées à leur sujet, seront accessibles dans l'Annexe 9 du Prospectus révisé. En particulier, les informations relatives à l'évaluation de la qualité et de la durabilité (et les méthodes d'évaluation correspondantes) et aux résultats environnementaux et sociaux positifs estimés par le Gestionnaire d'investissement, la politique d'engagement et la politique relative aux produits dangereux et controversés ainsi que les services et pratiques relatifs aux Fonds Stewart Investors seront améliorées et clarifiées.

En conséquence, l'objectif durable sera intégré à la politique d'investissement de chacun des Fonds Stewart Investors.

Nonobstant ces changements, les objectifs de développement durable ou les caractéristiques environnementales ou sociales intégrés aux critères d'analyse et d'évaluation des investissements dans le cadre de la sélection des sociétés pour chacun des portefeuilles des Fonds Stewart Investors ne seront pas modifiés en profondeur. De même, ces mises à jour ne modifieront pas en substance la manière dont les Fonds Stewart Investors sont actuellement gérés.

**D) Ajout de l'adaptation au changement climatique en tant que caractéristique environnementale promue par First Sentier Responsible Listed Infrastructure Fund\***

L'adaptation au changement climatique (par la prévention ou la réduction du risque d'incidence négative actuelle et future du climat sur les personnes, la nature ou les actifs) sera incluse en tant que caractéristique environnementale promue par ce Fonds à l'Annexe 9 du Prospectus. Cette caractéristique est associée à l'objectif de développement durable des Nations Unies n° 13, « Lutte contre les changements climatiques ». Cette modification constitue une clarification et ne change pas la façon dont le Fonds est géré.

**E) SFDR – inclusion d’informations concernant l’exposition aux gaz fossiles et à l’énergie nucléaire conformément aux exigences de publication d’informations de niveau 2**

Afin d’améliorer la transparence et de respecter les exigences de niveau 2 du SFDR en matière d’information, entrées en application le 20 février 2023, nous intégrerons les informations relatives à l’énergie nucléaire et aux gaz fossiles à l’Annexe 9 du Prospectus.

**F) Changements au conseil d’administration de la Société**

Le conseil d’administration a revu sa composition à l’aune de sa stratégie pour l’avenir, des compétences et des différents mandats, et a mis en œuvre les changements suivants.

Kevin Molony a démissionné de ses fonctions d’Administrateur non exécutif indépendant et de Président permanent du Conseil d’administration de la Société à compter du 8 février 2023.

Terry Yodaiken a démissionné de son poste d’Administrateur non exécutif non indépendant de la Société à compter du 3 mars 2023.

Bronwyn Wright a également démissionné de son poste d’Administratrice non exécutive non indépendante de la Société à compter du 21 avril 2023.

Noel Ford a été nommé Administrateur non exécutif indépendant de la Société et Président permanent du Conseil d’administration de la Société à compter du 21 avril 2023.

Michael Morris a été nommé Administrateur non exécutif indépendant de la Société à compter du 8 février 2023.

Kerry-Leigh Baronet a été nommée Administratrice non exécutive non indépendante de la Société à compter du 3 mars 2023.

Laura Chambers a été nommée Administratrice non exécutive non indépendante de la Société à compter du 21 avril 2023.

**G) Modification de l’utilisation de l’effet de levier pour le First Sentier Asian Quality Bond Fund**

Comme indiqué dans le Prospectus, l’exposition actuelle des Fonds obligataires à l’effet de levier peut être faible, moyenne ou élevée selon le Fonds.

Le Prospectus révisé reflétera le changement suivant concernant l’effet de levier pour le First Sentier Asian Quality Bond Fund :

Nom du Fonds	Exposition au 31 mars 2022	Exposition au 31 décembre 2022
First Sentier Asian Quality Bond Fund	Faible	Moyenne

Ce changement est dû aux fluctuations du marché et ne représente pas une modification de la façon dont le Fonds est actuellement géré. De plus amples informations sont disponibles dans le Prospectus révisé.

**H) Modification de la description des indices de référence pour certains Fonds actions**

Les pays considérés comme des marchés émergents ou des marchés développés changent régulièrement. Par conséquent, pour garantir l’exactitude des informations, nous mettrons à jour la description des indices de référence pour certains Fonds actions afin

d'exclure les références chiffrées aux pays des marchés développés ou des marchés émergents. Ils seront désormais appelés collectivement les « marchés d'investissement ».

Par exemple, pour le FSSA Asian Growth Fund, la description actuelle de son indice de référence « *l'indice MSCI AC Asia ex Japan représente les grandes et moyennes capitalisations dans 2 des 3 pays développés (hors Japon) et 9 pays émergents dans la région Asie* » deviendra « *l'indice MSCI AC Asia ex Japan représente les entreprises de grande et moyenne capitalisation de l'ensemble des marchés d'investissement de la région Asie (hors Japon)* ».

Les détails des modifications sont disponibles dans le Prospectus révisé. Afin d'éviter toute ambiguïté, les modifications des informations concernant les indices de référence ne sont que des clarifications et ne constituent pas une modification des indices de référence pour comparaison de performance adoptés par les Fonds actions concernés.

**I) Mise à jour de la liste des marchés réglementés dans l'« ANNEXE 5 – MARCHÉS RÉGLEMENTÉS »**

L'Annexe 5 du Prospectus présente une liste des Marchés réglementés. Compte tenu de l'invasion de l'Ukraine et des sanctions imposées à la Russie, nous retirons la Russie de la liste des Marchés réglementés.

À titre de correction, nous retirons également de la liste des Marchés réglementés toutes les références à l'ICMA (qui est une association plutôt qu'une bourse ou un marché).

**J) Mise à jour de la liste des Sous-dépositaires à l'« ANNEXE 8 – DÉLÉGUÉS DU DÉPOSITAIRE »**

L'Annexe 8 du Prospectus présente une liste des Sous-dépositaires auxquels le Dépositaire a délégué des responsabilités de conservation. La liste sera mise à jour pour supprimer les Sous-dépositaires pour les Bermudes et la Russie.

En outre, le Sous-dépositaire pour la Colombie ne sera plus « tau Securities Services Colombia S.A. Sociedad Fiduciaria », mais « Santander CACEIS Colombia S.A. Sociedad Fiduciaria », et le Sous-dépositaire pour la Turquie ne sera plus « HSBC Bank A.S. » mais « Turk Ekonomi Bankasi A.S. ».

Enfin, « Landsbankinn hf » sera ajouté en tant que Sous-dépositaire pour l'Islande.

**K) Baisse des commissions de gestion d'investissement (qui seront renommées commission de gestion le 30 novembre 2023) (« Commission de gestion ») pour les actions des catégories I, III, IV et VI du Stewart Investors Global Emerging Markets Leaders Fund**

La Commission de gestion pour les actions des catégories I, III, IV et VI du Stewart Investors Global Emerging Markets Leaders Fund sera réduite comme suit :

Catégorie d'Actions	Commission de gestion actuelle (en % de la valeur nette d'inventaire du Fonds) par an	Commission de gestion à compter du 30 novembre 2023 (en % de la valeur nette d'inventaire du Fonds) par an
Catégorie I	1,45 %	1,30 %
Catégorie III	0,80 %	0,65 %
Catégorie IV	1,45 %	1,30 %
Catégorie VI	0,80 %	0,65 %

Les actions des catégories IV et VI du Fonds ne sont pas accessibles au public à Hong Kong.



**L) Autres modifications concernant la fiscalité, les améliorations, les clarifications, l'administration, les mises à jour réglementaires générales et autres modifications de l'aspect du Prospectus et modifications diverses.**

**2) Quel est leur impact ?**

En ce qui concerne les changements ci-dessus :

- sauf indication contraire aux points A et B ci-dessus, il n'y aura aucun autre changement dans le fonctionnement et/ou la manière dont les Fonds sont gérés ;
- sauf indication contraire ci-dessus, les modifications n'ont pas d'autres effets pour les investisseurs existants dans les Fonds ;
- ni les caractéristiques et les risques applicables aux Fonds, ni le niveau des commissions ou des coûts de gestion des Fonds ne seront modifiés ; et
- les modifications n'auront aucun impact susceptible de porter atteinte de manière significative aux droits ou intérêts des investisseurs existants dans les Fonds.

**3) Quand ces changements auront-ils lieu ?**

Sauf indication contraire ci-dessus, les modifications ci-dessus prendront effet le 30 novembre 2023 ou aux alentours de cette date.

**4) Alternatives disponibles pour les investisseurs**

Si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications présentées aux points A et B, vous êtes libre de demander le rachat de vos actions ou leur échange (sans frais d'échange) contre des actions d'un autre Fonds disponible de la Société tout Jour de transaction jusqu'à 10 h 00, heure de Dublin/17 h 00, heure de Hong Kong (heure limite de transaction), ou toute autre heure limite de transaction que les intermédiaires peuvent imposer le dernier Jour de transaction avant la Date de prise d'effet, qui devrait être le 29 novembre 2023, conformément aux conditions des documents d'offre (voir la section du Prospectus intitulée « **ACHAT, VENTE ET ÉCHANGE D' ACTIONS – Rachat d'actions** » [et, pour les investisseurs de Hong Kong, la section du supplément spécifique à Hong Kong intitulée « **Procédure de demande, de rachat et d'échange** »] pour plus de détails). **Le rachat d'actions de la Société ne fait actuellement l'objet d'aucune commission de rachat.** Pour les investisseurs de Hong Kong, le ou les Fonds dans lesquels vos actions sont échangées doivent avoir reçu l'autorisation d'offre au public à Hong Kong de la part de la SFC.\*\*\*

Veuillez noter que certains Sous-distributeurs, Agents payeurs, Banques correspondantes ou Intermédiaires peuvent facturer directement et à leur propre discrétion des commissions ou des frais de rachat, d'échange et/ou de transaction.

Si vous ne prenez aucune mesure particulière, vous restez Actionnaire de la Société.

Si vous n'êtes pas sûr des mesures à prendre, contactez un conseiller professionnel.

**5) Où puis-je trouver plus d'informations ?**

Nous publierons un Prospectus mis à jour qui contiendra les modifications décrites dans le présent courrier.

En outre, à Hong Kong, le supplément de Hong Kong et les KFS des Fonds autorisés par la SFC seront mis à jour en conséquence.

Le Prospectus mis à jour et tout supplément local au prospectus concerné (notamment le supplément spécifique à Hong Kong et les KFS des Fonds agréés par la SFC) seront disponibles le 30 novembre 2023 ou autour de cette date et sur le site Web : [www.firstsentierinvestors.com](http://www.firstsentierinvestors.com).\*\*

En outre, les investisseurs de Hong Kong peuvent obtenir gratuitement et sur simple demande le Prospectus, le Supplément spécifique à Hong Kong et les KFS mis à jour des Fonds autorisés par la SFC au bureau du Représentant de Hong Kong indiqué ci-dessous.

Si vous avez des questions sur le contenu du présent courrier, contactez votre conseiller/consultant en investissement ou votre conseiller client auprès du Gestionnaire d'investissement, de l'équipe du service client First Sentier Investors ou de l'équipe du service client Asie comme indiqué ci-dessous.

## 6) Comment contacter First Sentier Investors ?

Pour toute question relative à la présente lettre, vous pouvez nous contacter :

par téléphone : + 353 1 635 6780  
par courriel : [firstsentierqueries@hsbc.com](mailto:firstsentierqueries@hsbc.com)  
ou par courrier : HSBC Securities Services (Ireland) Ltd, 1 Grand Canal Square, Grand Canal  
postal : Harbour, Dublin 2, Irlande

Les Actionnaires hongkongais peuvent également contacter le représentant de la Société à Hong Kong :

par téléphone : +852 2846 7566  
par courriel : [infoHK@firstsentier.com](mailto:infoHK@firstsentier.com)  
ou par courrier : First Sentier Investors (Hong Kong) Limited,  
postal : 25th Floor, One Exchange Square,  
8 Connaught Place, Central, Hong Kong

Les Actionnaires singapouriens peuvent également contacter le représentant de la Société à Singapour :

par téléphone : +65 6580 1390  
par courriel : [infoSG@firstsentier.com](mailto:infoSG@firstsentier.com)  
ou par courrier : First Sentier Investors (Singapore)  
postal : 79 Robinson Road, #17-01, Singapour 068897

### Information pour les investisseurs autrichiens :

Le Prospectus, les Documents d'information clés (DIC), les Statuts et les derniers rapports annuel et semestriel sont également disponibles gratuitement sous format papier auprès du bureau autrichien. Erste Bank der oesterreichischen Sparkassen AG, Am Belvedere 1, 1100 Vienne, Autriche.

### Informations pour les investisseurs belges

Le Prospectus, les Documents d'informations clés (DIC), les Statuts et les derniers rapports annuel et semestriel sont également disponibles gratuitement auprès de CACEIS Belgium SA, Avenue du Port 86C, boîte 320, 1000 Bruxelles, Belgique. Les investisseurs belges peuvent également soumettre toute demande à CACEIS Belgium SA, Avenue du Port 86C, boîte 320, 1000 Bruxelles, Belgique.

### Information pour les Investisseurs allemands :

Le Prospectus, les Documents d'informations clés (DIC), les Statuts et les derniers rapports annuel et semestriel sont également disponibles gratuitement sous forme papier auprès du bureau allemand. GerFIS – German Fund Information Service UG (Haftungsbeschränkt), Zum Eichhagen 4, 21382 Brietlingen, Allemagne.

### Information pour les Investisseurs suisses :

Le Prospectus, les Documents d'informations clés (DIC), les Statuts et les rapports annuel et semestriel sont disponibles gratuitement auprès du représentant et Agent payeur en Suisse, BNP Paribas, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich.

\* À la date du présent courrier, ce Fonds n'est pas autorisé par la SFC et n'est donc pas accessible au public à Hong Kong.

\* Ce site Web n'a été ni vérifié ni autorisé par la SFC et n'est donc pas accessible aux investisseurs de Hong Kong.

\*\*\* L'autorisation de la SFC ne constitue pas une recommandation ou une approbation des Fonds de la Société, et ne garantit pas non plus les avantages commerciaux des Fonds ou leur performance. Elle ne signifie pas que les Fonds conviennent à tous les investisseurs, et ne constitue pas une validation de leur adéquation à un investisseur ou à une catégorie d'investisseurs particuliers.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

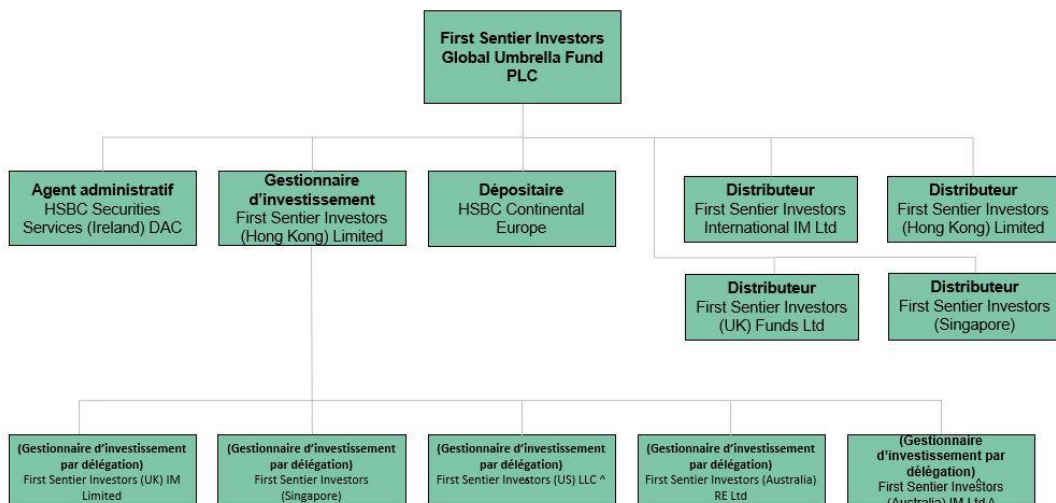


Michael Morris  
Administrateur  
pour le compte et au nom de  
First Sentier Investors Global Umbrella Fund plc

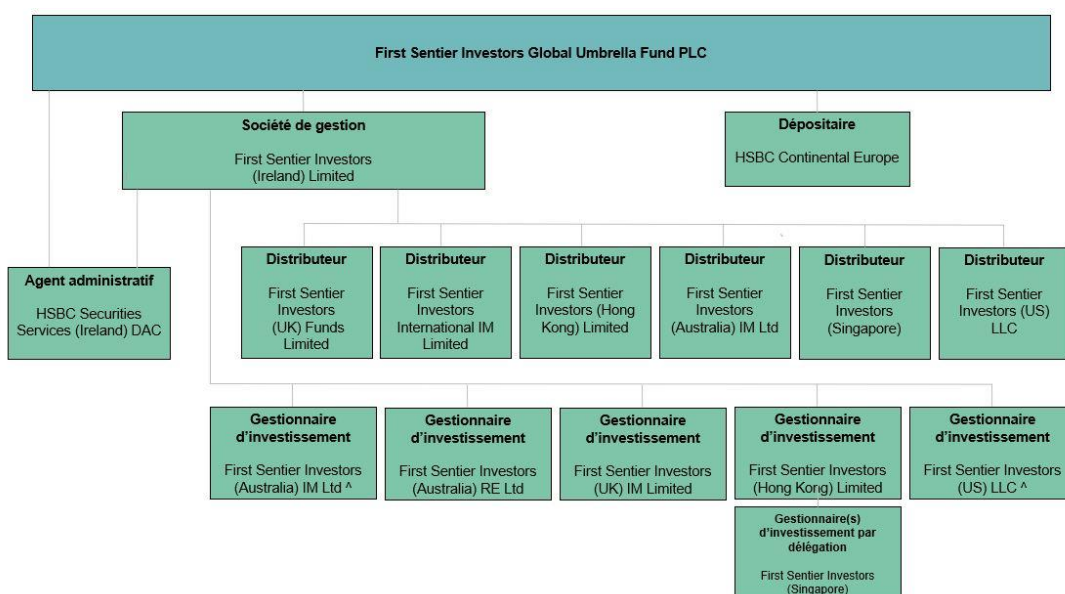
## Annexe 1

### Comparaison de la structure organisationnelle des principaux prestataires de services de la Société avant et après la Nomination proposée et le Changement de délégation

#### Avant la Date de prise d'effet



#### À partir de la Date de prise d'effet



^ First Sentier Investors (Australia) IM Ltd et First Sentier Investors (US) LLC ne gèrent pas les actifs de Fonds autorisés par la SFC et ne seront pas nommés à cette fin suite à la Nomination proposée et au Changement de délégation.